Critères de sélection

pour l'admission dans un cadre de Swiss-Ski en Snowboardcross pour la saison 2027/28

1. Généralités

Les athlètes qui répondent aux directives de sélection ci-après sont pris en compte pour la nomination dans l'un des cadres Swiss-Ski mentionnés. En cas d'appartenance à un cadre depuis plusieurs années sans amélioration régulière des performances, la sélection est toutefois soumise à la décision de la Commission de sélection, même si les critères sont remplis.

La sélection en équipe nationale (EN) et en cadre A ne peut se faire que par l'atteinte des critères de performance (exception : statut de blessé). Les athlètes bénéficiant d'un statut de blessé (conformément au règlement FIS) peuvent être sélectionnés par la Commission de sélection.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des sélections.

2. Délais

2.1. Swiss-Ski communique à l'athlète, si possible jusqu'au 30 juin, ou au plus tard jusqu'au 31 octobre, les critères de sélection concernant l'admission dans un cadre de Swiss-Ski pour la saison suivante.

2.2. Swiss-Ski informe les athlètes de la sélection dans un cadre par écrit jusqu'au 30 avril au plus tard.

2.3. Les athlètes qui n'obtiennent plus de statut de cadre de Swiss-Ski sont informés par écrit de leur non-sélection jusqu'au 30 avril au plus tard par la Fédération. Cette annonce a valeur de résiliation du contrat d'athlète.

3. Critères de sélection

Légende

JO d'hiver	Jeux olympiques d'hiver
CM	Championnats du monde FIS
CMJ	Championnats du monde FIS juniors
Coupe du monde	Coupe du monde FIS
CE	Coupe d'Europe FIS
FIS	Course FIS
JUN	Course FIS juniors
WCSL	World Cup Start List

MAIN PARTNER Sunrise
PREMIUM PARTNER RAIFFEISEN helvetia BKW

3.1. Équipe nationale

Dames		
JO d'hiver / CM*	1 x top 3	ou
JO d'hiver / Équipe CM	1 × top 3 et top 30 WCSL	ou
Coupe du monde	1 x top 3	ou
Classement général de la CdM	Top 8	

Hommes		
JO d'hiver / CM*	1 x top 3	ou
JO d'hiver / Équipe CM	1 × top 3 et top 30 WCSL	ou
Coupe du monde	1 x top 3	ou
Classement général de la CdM	Top 15	

* Les médaillés conservent leur statut EN pour une durée de deux ans, pour autant qu'ils figurent parmi les 30 premiers du classement WCSL correspondant.

3.2. Cadre A

Femmes		
JO d'hiver / CM	Rangs 4 à 8	ou
JO d'hiver / Équipe CM	1 × top 3 (pas dans le top 30 WCSL)	ou
Coupe du monde	2 x top 8	ou
Classement général de la CdM	Top 16	ou
Classement général de la CE	1er rang	

Hommes		
JO d'hiver / CM	Rangs 4 à 8	ou
JO d'hiver / Équipe CM	1 × top 3 (pas dans le top 30 WCSL)	ou
Coupe du monde	2 x top 12	ou
Classement général de la CdM	Top 30	ou
Classement général de la CE	1er rang	

3.3. Cadre B

Dames		
CMJ	1x top 3	ou
Coupe du monde	1 x top 16	ou
CE	2 x top 4	ou
Classement général de la CdM	Top 25	ou
Classement général de la CE	Top 8	
Hommes		
CMJ	1x top 3	ou
Coupe du monde	1 x top 32	ou
CE	2 x top 8	ou
Classement général de la CdM	Top 40	ou
Classement général de la CE	Top 12	

- Plus l'évaluation de l'entraîneur (annexe 1)

3.4. Cadre C

Dames		
CMJ	1x top 16	ou
CE	2 x top 16	ou
Classement général de la CE	Top 30	ou
JUN FIS / FIS (min. échelle des courses FIS, 100 points)	2 x top 3	ou
Classement général FIS Jun Cup	Top 3	
Hommes		
CMJ	1x top 32	ou
CE	2 x top 32	ou
Classement général de la CE	Top 45	ou
JUN FIS / FIS (min. échelle des courses FIS, 80 points)	2 x top 3	ou
Classement général FIS Jun Regional Cup	Top 3	

- Évolution des résultats en compétition (échelon national/international)
- Évaluation de l'entraîneur (annexe 1)
- Technical Check-up (annexe 2)
- Power Test, obtention de 65 points (annexe 3)
- Dans le cas d'un transfert d'un sport connexe où au moins le statut cadre C a été atteint, et le potentiel de snowboardcross a été reconnu par l'évaluation des entraîneurs

3.5. Rookie cadre d'observation (sans contrat d'athlète Swiss-Ski)

- Évolution des résultats en compétition (échelon national/international)
- Évaluation de l'entraîneur (annexe 1)
- Technical Check-up (annexe 2)
- Power Test, obtention de 55 points (annexe 3)

4. Directives pour la sélection

4.1. La décision d'admission dans un cadre de Swiss-Ski incombe à la Commission de sélection, sur proposition des coaches et entraîneurs compétents. La Commission de sélection est composée du Directeur Ski Freestyle – Snowboard– Télémark, du Chef Freestyle Speed et du Chef de la relève Snowboard Speed.

4.2. Le fait de remplir les critères de sélection ne constitue pas une garantie d'admission dans le cadre correspondant. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas sélectionner ou de rétrograder certains athlètes. La progression continue des performances au sens du modèle FTEM (développement du sport et des athlètes) constitue une condition préalable.

4.3. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas prendre en compte les résultats si elle les juge non représentatifs sur la base du tableau des participants.

4.4. L'environnement social (école, etc.) et la planification personnelle (formation, vacances) doivent être organisés de façon à permettre le suivi sans interruption du programme d'entraînement défini par le staff des entraîneurs (planification calendaire).

4.5. Seuls les résultats de la saison en cours sont pris en compte (juin 2026 – avril 2027).

Worblaufen, octobre 2026

Swiss-Ski

Sacha Giger
Directeur Ski Freestyle – Snowboard – Telemark

Ralph Pfäffli
Chef Skicross, Snowboardcross et Snowboard alpin

Denis Giger
Chef de la relève Snowboard

Annexe 1 : Évaluation des entraîneurs

Les athlètes sont évalués par les entraîneurs tout au long de la saison. Ces évaluations sont ensuite rassemblées et servent de base de discussion pour les sélections. Les éléments suivants sont évalués :

- Liste des points FIS comme base (évaluation individuelle selon les conditions)
- technique, capacités motrices
- tactique, capacités cognitives
- attitude, capacités émotionnelles
- motivation, engagement
- condition et capacités physiques
- potentiel d'évolution
- âge et âge d'entraînement
- parcours des athlètes

Annexe 2 : Technical Check-up (TCU)

Les tests listés dans le Technical Check-up doivent être effectués par les athlètes au niveau national au moins une fois par an. Celui-ci se concentre sur l'évolution des performances intraindividuelle dans les domaines Sur neige et Hors neige. Les athlètes doivent atteindre le pourcentage suivant du score maximum possible :

- 50 % du Performer Check-up pour la sélection Rookie
- 60 % du Rookie Check-up pour la confirmation Rookie
- Le Rookie Check-up est pris en compte pour la sélection Cadre C.

Les athlètes qui ne peuvent pas effectuer le Check-up pour cause de blessure doivent impérativement présenter un certificat médical. Swiss-Snowboard se réserve le droit de prononcer des sanctions en cas d'absence injustifiée. La Commission du sport de compétition se réserve le droit de convoquer pour un nouveau test les athlètes dont les résultats sont insuffisants ou manquants.

Annexe 3 : Power Test

Tous les athlètes doivent effectuer un Power Test au niveau national au moins une fois par an, en automne.

Les valeurs de référence sont les suivantes :

- 65 points pour une première sélection en cadre C
- 55 points pour la sélection et la confirmation Rookie

Les athlètes qui ne peuvent pas effectuer le Power Test ou certains des exercices du Power Test pour cause de blessure doivent impérativement présenter un certificat médical. Swiss-Ski se réserve le droit de prononcer des sanctions en cas d'absence injustifiée. La Commission du sport de compétition se réserve le droit de convoquer pour un nouveau test les athlètes dont les résultats sont insuffisants ou manquants.